

SEANCE DU VENDREDI 22 FEVRIER 2002

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 14 décembre 2001.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux et des préemptions en D.P.U.
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus pour l'aide apportée par la Ville notamment lors de l'organisation de manifestations.
- M. le Maire n° 6 **Conseil Consultatif de Quartier Carmes-Bannier. Désignation d'un nouveau Président.**
Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. STRULLU en qualité de Président du Conseil Consultatif de Quartier Carmes-Bannier, en remplacement de Mme de VERNEUIL, qui souhaite être déchargée de ses fonctions.
***Adopté par 42 voix.
Il y a 11 non participations.***
- M. KAFTANJIAN n° 7 - **Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur. Achat d'un drapeau. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 305 € en faveur de l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur, en vue de participer à l'achat d'un drapeau tricolore.
Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 8 - **Grand Projet de Ville de La Source. Approbation de la convention territoriale.**

Le Grand Projet de Ville de La Source constitue au plan juridique un avenant territorial au Contrat de Ville de l'Agglomération d'Orléans, qui se doit d'être matérialisé par une convention territoriale.

Ce document a donné lieu à une négociation menée localement entre l'Etat, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'O.P.H.L.M., et a également reçu un accord de principe, pour ce qui est de son contenu, de la part de la Délégation Interministérielle à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention territoriale du Grand Projet de Ville de La Source, à passer entre les différents partenaires précisés précédemment.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 2.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix
Il y a 12 abstentions.***

M. MARTIN

n° 10 - **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention.**

L'utilisation d'une ligne de trésorerie permet à la Ville, chaque jour, dans la limite du crédit qui lui est ouvert, soit d'appeler des fonds, soit de restituer les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi. Ses frais financiers sont ainsi limités à ses besoins strictement calculés.

En 2001, la Ville a ainsi réalisé une économie de 3 668 300 F. (559 228,73 €).

La précédente convention se terminant le 28 février 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la proposition de ligne de trésorerie de 16 000 000 € présentée par la banque DEXIA C.L.F. Banque ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la banque DEXIA C.L.F. Banque, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Audit de la concession de production et de distribution de l'eau potable. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation du dossier de consultation des entreprises.**

La Ville d'Orléans a confié la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable à la Lyonnaise des Eaux-Dumez par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 1986 pour une

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

durée de 20 ans.

La transposition prochaine de la directive européenne sur l'eau potable impose la réalisation de nouveaux investissements pouvant avoir une répercussion sur le prix de l'eau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation selon la procédure de mise en concurrence simplifiée, relatif à un audit de la concession de l'eau potable, et notamment le cahier des charges y afférent comprenant trois parties : l'aspect financier, juridique et technique.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 12 abstentions.**

M. MARTIN

n° 12 - **Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Remise d'ouvrages.**

Dans le cadre de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de la remise à la Ville de la Place du 6 juin 1944, des trottoirs est, rue Louise Weiss et nord mail Aristide Briand (limité avec l'Espace Saint-Marc) ;

2°) d'autoriser la passation des écritures comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 13 - **S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin. Garantie d'emprunt de 4 131 368,37 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin du Groupe S.C.I.C. à hauteur de 2 065 684,19 € représentant 50 % d'un emprunt de 4 131 368,37 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de 161 logements situés allée André Gide à La Source.

La S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 10 % des logements de cet ensemble, soit 16 logements.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 14 - **S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre. Garanties d'emprunts. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.A. d'H.L.M. Centre :

a) 349 718 €

à hauteur de 174 859 € représentant 50 % d'un emprunt de 349 718 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition du terrain pour la construction de 31 logements locatifs PLUS Foncier pour l'opération « Résidence Guignegault » à Orléans.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

b) 1 129 038 €

à hauteur de 564 519 € représentant 50 % d'un emprunt de 1 129 038 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 31 logements locatifs PLUS pour l'opération « Résidence Guignegault » à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20% des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 6 logements.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

c) 113 880 €

à hauteur de 56 940 € représentant 50 % d'un emprunt de 113 880 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition du terrain pour la construction de 18 logements locatifs PLUS Foncier pour l'opération « Résidence Quai du Roi » à Orléans.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

d) 953 264 €

à hauteur de 476 632 € représentant 50 % d'un emprunt de 953 264 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 18 logements locatifs PLUS pour l'opération « Résidence Quai du Roi » à Orléans.

La S.A. d'H.L.M. Bâtir Centre s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20% des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 4 logements.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

MOYENS GENERAUX

M. CARRE

n° 15 - **Téléphonie publique. Marchés de fournitures de services. Résiliation des lots n°10, 11, 13 et 14. Approbation d'un nouveau dossier d'appel d'offres.**

Par délibération en date du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé la passation de trois marchés avec les Sociétés France Télécom, Kaptech et Cégétel pour la fourniture de services de téléphonie publique.

Une décision du 18 juillet 2001 de l'Autorité de Régulation des Télécommunications décidant l'ouverture du réseau local à la concurrence,

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

remet en cause l'économie de certains marchés passés avec les opérateurs France Télécom et Cégétel.

Aucun des deux opérateurs concernés ne se trouvant en mesure de satisfaire aux nouvelles obligations, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la résiliation des lots 10, 11, 13 et 14, relatifs aux marchés pour la fourniture de services et de téléphonie publique attribués à France Télécom et Cégétel ;

2°) d'approuver le dossier d'appel d'offres ayant pour lot unique : fournitures de communications sortantes locales, de voisinage, nationales et internationales, et vers mobiles.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 16 - **Services municipaux. Fourniture et livraison de diverses fournitures :**

a) Fournitures de bureau. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison des fournitures de bureau pour l'ensemble des services municipaux jusqu'au 31 décembre 2002, éventuellement reconductible durant les années 2003 et 2004.

Adopté à l'unanimité.

b) Papier en ramettes, en rouleaux et en rames. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de papier en ramettes, en rouleaux et en rames pour l'ensemble des services municipaux durant l'année 2002, éventuellement reconductible pour l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

c) Consommables informatiques. Approbation d'un dossier d'appel d'offres ouvert.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de consommables informatiques pour l'ensemble des services municipaux jusqu'au 31 décembre 2002, éventuellement reconductible pour l'année 2003.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Conservatoire. Recrutement d'un attaché de communication culturelle. Approbation d'un contrat de travail.**

Le Conseil Municipal a acté par délibération du 24 avril 1998 la création d'un poste d'attaché de communication culturelle au Conservatoire.

Ce poste étant vacant aujourd'hui suite à un départ, il est proposé

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un attaché de communication culturelle au Conservatoire, pour une durée d'un an ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 18 - **Direction de l'Information et de la Communication.**
Reconduction du contrat de travail du webmestre.
Approbation d'un avenant.

Depuis sa création en février 1999, le site Internet de la Ville remporte un vif succès et sa fréquentation ne cesse de croître. Conscient de l'intérêt que représente cet outil de communication, de promotion, du travail d'enrichissement et d'actualisation que nécessite le développement du site, le Conseil Municipal a pris la décision en février 2000 de créer un poste de webmestre.

Le contrat conclu par période d'un an arrive à expiration le 1^{er} mars 2002, et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la reconduction du contrat de travail du webmestre, à la Direction de l'Information et de la Communication, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mars 2002 ;

2°) d'approuver les dispositions de l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Direction de la Politique de la Ville et du Logement.**
Transformation de postes d'emplois-jeunes en postes d'adultes-relais à fonction de correspondants de jour.
Approbation d'un contrat de travail.

Lors de sa séance du 10 juillet 1998, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recrutement d'emplois-jeunes sur 16 postes de correspondants de proximité.

Afin de renforcer les missions de médiation et de prévention dans les quartiers de l'Argonne, La Source, les Blossières et Saint-Marceau/Dauphine, durant la nuit, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 11 juillet 2001, de compléter le dispositif en créant 20 postes de correspondants de nuit :

- 10 postes par voie contractuelle,

- 10 autres postes, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif adultes-relais.

Les contrats emplois-jeunes étant d'une durée limitée à 5 ans, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la transformation de 16 postes d'emplois-jeunes en 16 postes adultes-relais à fonction de correspondants de jour, rattachés à la Direction de la Politique de la Ville et du Logement ;

2°) d'approuver les contrats types dans lesquels figurent les

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

modalités de recrutement et de rémunération des correspondants de jour.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE

M. PELLOUX-PRAYER n° 20 - **Système d'Information Géographique S.I.G.O.R.**

a) Cession de données. Approbation d'un avenant.

Suite à une évolution du marché de la navigation automobile en Europe et à la demande de la Société ZENRIN Europe BV, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention en date du 28 février 2001, à passer avec la Société ZENRIN Europe BV, afin de définir les conditions de cession de documents du S.I.G.O.R. relatifs au quartier nord-ouest de la commune d'Orléans ainsi que les droits de reproduction et d'utilisation des données.

Adopté à l'unanimité.

b) Contrat de maintenance des logiciels et matériels. Approbation d'un marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité.

Dans le cadre du Plan de Développement Informatique de la Ville, la Société STAR INFORMATIC a été retenue pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un Système d'Information Géographique (logiciels et matériels) baptisé S.I.G.O.R. Elle avait également fourni un projet de contrat pour la maintenance des équipements, à l'issue du délai de garantie habituel.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat à passer avec la Société STAR INFORMATIC relatif à la maintenance des équipements (matériels et logiciels) du Système d'Information Géographique S.I.G.O.R.

Adopté à l'unanimité.

c) Négociations foncières et travaux de géomètres-experts. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation d'un dossier de consultation.

Les services techniques de la Ville d'Orléans commandent diverses prestations réalisées par des géomètres-experts fonciers telles que des négociations foncières, des levés topographiques et travaux de plans.

Le marché actuel arrivant à expiration le 5 juin 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation de mise en concurrence simplifiée y afférent.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CHAMPIGNY n° 21 - **Associations à caractère culturel. Attribution de subventions.**

Après examen des dossiers de demande de subventions, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel, selon la répartition figurant dans le

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

tableau joint à la délibération, pour un montant global de 88 678 €.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention.***

M. CHAMPIGNY

n° 22 - **Orléans Jazz 2002. Tarification des concerts et des produits de promotion. Approbation.**

Orléans'Jazz 2002 aura lieu sous le signe de l'ouverture : une programmation variée, des lieux différents, des nouveaux horaires.

Le festival présentera un ensemble de manifestations dans la ville et l'agglomération dont la programmation est proposée par André FRANCIS, directeur artistique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la billetterie et des produits commerciaux pour Orléans'Jazz 2002, qui figurent dans le tableau joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 23 - **Spectacles organisés par la Ville. Billetterie. Approbation de conventions avec l'Office de Tourisme, la F.N.A.C. et le Moulin de la Vapeur.**

Afin de permettre la mise en place de la billetterie des spectacles organisés par la Ville au titre de l'année 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec l'Office de Tourisme d'Orléans, la F.N.A.C. et le Moulin de la Vapeur définissant les conditions financières et les modalités de vente des billets.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Archilab 2002. Quatrièmes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans. Transport aller-retour des œuvres. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation d'un dossier de consultation.**

Forte du succès remporté par les précédentes éditions d'Archilab, la Ville d'Orléans reconduit en 2002 cette importante manifestation, véritable plate forme de rencontres entre le public et l'architecture contemporaine, mettant l'accent sur la créativité de l'architecte.

Ce festival d'architecture se déroulera du 30 mai au 14 juillet 2002 et comprendra deux grandes expositions en rapport avec la thématique de l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation selon la procédure de mise en concurrence simplifiée, relatif au transport aller-retour des œuvres exposées dans le cadre des manifestations Archilab 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique :**

a) Acquisition d'instruments de musique. Demandes de subventions.

Afin de soutenir la Ville dans ses efforts d'investissement en faveur de l'équipement de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès :

- du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre,

- de la Région Centre,

dans le cadre de l'acquisition d'instruments de musique.

Adopté par 53 voix.

Il y a 1 non participation.

b) Organisation de concerts de « Musique à l'Institut ». Modalités de mise en place.

Outre sa mission d'enseignement, l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique assure une mission de diffusion artistique dont le but est d'offrir aux enseignants, élèves et artistes invités, la possibilité de s'exprimer en public, créant ainsi les conditions favorables à un enseignement plus vivant.

Afin de valoriser son image culturelle, l'école souhaite maîtriser la gestion de sa propre programmation.

Dans cet esprit, le comité de programmation a élaboré un projet de concerts de « Musique à l'Institut » pour une mise en place dès le mois d'avril 2002. Pour cette année, 17 concerts au total sont programmés avec la participation d'artistes professionnels rémunérés.

Compte tenu de l'importance du projet, de la dimension professionnelle qu'il peut apporter à l'Action Culturelle de l'école et de la satisfaction d'un public le plus large possible, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la mise en place, en régie directe, des concerts de « Musique à l'Institut » dès le mois d'avril 2002 ;

2°) d'approuver le budget prévisionnel relatif à cette manifestation ;

3°) de décider que la rémunération des artistes intervenants s'effectuera selon le détail figurant dans la délibération ;

4°) de fixer les droits d'entrée aux concerts.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 26 - **Musée des Beaux-Arts. Boutique du musée. Mise à disposition d'un espace à la Société des Amis des Musées. Approbation d'une convention.**

Le Musée des Beaux-Arts vend dans son hall d'accueil les catalogues et affiches des expositions qu'il organise et de ses collections permanentes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Société des Amis des Musées, afin de définir les conditions de la mise à disposition d'un emplacement de la boutique du musée à l'association, pour qu'elle puisse y vendre ses propres articles.

Son but est d'utiliser les sommes ainsi perçues pour l'enrichissement des collections des musées par l'acquisition d'œuvres d'art dont elle fait don à la Ville d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 27 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition Lubin Baugin. Demande de subvention auprès de la Région Centre.**

Le Musée des Beaux-Arts organise une exposition consacrée à Lubin Baugin de février à mai 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible pour cette exposition, dont le coût est estimé à 190 302 € H.T. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Région à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 28 - **Musée des Beaux-Arts. Création d'un site Internet par l'association des Conservateurs de Musées de la Région Centre. Mise à disposition de moyens. Approbation d'une convention.**

L'association des Conservateurs de Musées de la Région Centre a initié le projet de création d'un site Internet qui permettra de renforcer la mise en réseau des musées et améliorera leur audience auprès des publics.

Un webmestre, chef de projet, a été recruté par l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association des Conservateurs de Musées de la Région Centre, afin de mettre à disposition de son webmestre différents moyens au Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la création de ce site Internet.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

- n° 29 - **Médiathèque. Dépôt légal imprimeur. Convention avec la Bibliothèque Nationale de France. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

la convention à passer avec la Bibliothèque Nationale de France organisant le service du Dépôt Légal Imprimeur à la médiathèque, moyennant le versement pour l'année 2002 d'une subvention d'un montant de 81 000 €.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE n° 30 - **Fêtes de Jeanne d'Arc. Attribution de subventions à des associations participantes.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions à différentes associations qui participent aux fêtes de Jeanne d'Arc, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 23 630 €.

Adopté à l'unanimité.

M. PARAYRE n° 31 - **Vie associative. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Union des Amicales Régionalistes du Loiret9 460 €,
- Centre du Volontariat 915 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme CHERADAME n° 32 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Définition des modalités d'attribution.**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

Mme CHERADAME n° 33 - **Salon professionnel international du Tourisme « Cap à l'Ouest ». Prestations d'accueil et d'animation. Attribution de subventions à des associations.**

Dans le cadre de la onzième édition du salon professionnel du Tourisme « Cap à l'Ouest » qui se déroulera à Orléans les 7, 8 et 9 mars prochains, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

- OTELO275 €,
- Association des Parents d'Elèves du Conservatoire.....458 €.

Adopté à l'unanimité.

**DEVELOPPEMENT,
ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. LEMAIGNEN n° 34 - **Colloque « Journées Soleil Région Centre ». Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 920 € au profit du C.N.R.S. dans le cadre des « Journées Soleil Région Centre – 2 » qui se tiendront les 18 et 19 février 2002 à Orléans dans l'hémicycle du Conseil Régional du Centre.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

M. LEMAIGNEN

n° 35 - **Congrès annuel du groupe français d'étude des composés d'insertion. Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € au profit du C.N.R.S., Centre de Recherche sur la Matière Divisée, qui s'est vu confié par le Groupe Français d'Etude des Composés d'Insertion l'organisation du congrès annuel qui se tiendra à Orléans, au Domaine de Limère, du 18 au 21 mars 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. LEMAIGNEN

n° 36 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant. Participation de la Ville.**

L'Etudiant a souhaité organiser une manifestation sur les filières et les métiers, qui se déroulera les 1^{er} et 2 mars 2002 au Parc des Expositions.

La Ville d'Orléans souhaitant être présente à ce salon en tant qu'exposant, sur un stand commun regroupant les Directions de l'Action Economique, des Relations Extérieures et trois villes jumelles ainsi que de la Jeunesse et des Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation de la Ville au Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2002 à hauteur de 20 396,63 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN

n° 37 - **Nouveaux Services – Nouveaux Emplois. Reconduction des conventions pour 2002. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois », 42 conventions de partenariat pour le développement d'activités pour l'emploi des jeunes ont été signées depuis 1998 entre la Ville et différentes structures associatives, puis prorogées ou complétées par avenants, permettant la création et le cofinancement de 77 contrats emplois-jeunes.

Afin de permettre à ces associations de poursuivre l'action engagée, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants correspondants à passer avec chacune des associations détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 38 - **Carte scolaire 2002-2003. Ecoles maternelles et élémentaires. Ouvertures et fermetures de classes. Avis à émettre.**

Par courrier du 2 janvier 2002, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret, informe M. le Maire des orientations fixées pour l'établissement de la carte scolaire de la rentrée 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre :

1°) un avis favorable pour les ouvertures de classes au regard des effectifs prévisionnels de rentrée ;

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

2°) un avis défavorable pour les fermetures de classes dans l'attente des effectifs réels constatés à la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 39 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) enseignement du premier degré :

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Roger Secrétain	457,50 €
- Maternelle Claude Lewy	915 €
- Maternelle Flora Tristan	150 €
- Élémentaire Charles Péguy.....	487 €

Adopté à l'unanimité.

b) enseignement du second degré.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 420 € au Collège Joliot Curie pour l'organisation d'un voyage à Venise du 14 au 19 avril 2002.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 40 - **Restauration collective :**

a) lancement de la procédure de délégation de service public visant à désigner le futur exploitant.

Le 19 décembre 1986, le Conseil Municipal de la ville d'Orléans décidait de déléguer le service public de la restauration collective en passant un contrat de concession avec la Sodexho, pour une durée de 15 ans.

Ce contrat, qui devait prendre fin le 31 décembre 2002 a été prolongé jusqu'au 31 août 2003, par voie d'avenant voté par le Conseil Municipal du 23 novembre 2001.

Néanmoins, il convient de lancer la procédure visant à désigner le futur prestataire.

Du fait de leur structure et de leur organisation, les services municipaux ne détiennent ni les compétences, ni les effectifs pour reprendre en régie directe ce service. Par ailleurs, les sociétés privées de restauration présentent aujourd'hui technicité, garanties et dimension qui permettent d'assurer ce type de service dans les conditions de sécurité optimales et de dégager des économies d'échelle grâce à des politiques d'achats très concurrentielles.

Compte tenu des capacités de production de la cuisine centrale, il serait souhaitable que le périmètre couvert par la délégation de service

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

public reste le plus large possible, à savoir la restauration des écoles publiques et des centres de loisirs et celle des services du C.C.A.S. : les repas des foyers logement et du service de portage à domicile.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la délégation de service public comme mode de gestion de la restauration collective de la Ville ;

2°) de décider que cette délégation soit organisée dans le cadre d'un contrat d'affermage, d'une durée de sept ans.

Adopté à l'unanimité.

b) exploitation du service public. Commission d'ouverture des plis. Election des membres.

Le présent Conseil Municipal vient de délibérer sur le principe de lancement d'une procédure de délégation de service public qui permettra la désignation du futur exploitant des services de la restauration collective.

Dans le respect des termes de la loi Sapin, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et suppléants de la commission chargée de l'ouverture des plis contenant les offres des candidats pour l'exploitation de ce service public.

- Bulletins trouvés dans l'urne : 54
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 53

Ont obtenu :

Titulaires

Suppléants

- Melle SAUVEGRAIN.....	53	- M. MARTIN.....	52
- Mme BARRUEL	53	- Mme CHERADAME	51
- Mme BOIN.....	53	- Mme MAUROY	53
- Mme PARAYRE	53	- Mme SERVAIS	53
- Mme MOUCHARD-ZAY...	34	- Mme PRAHECQ	38
- Mme MALLO.....	3	- M. PROST	1
- M. ZERBIB	1	- M. SUEUR.....	1
- Mme BEAUVALLET	1	- M. DUPONT	1
		- M. RENARD	2

Sont élus :

Titulaires

Suppléants

- Melle SAUVEGRAIN	- M. MARTIN
- Mme BARRUEL	- Mme CHERADAME
- Mme BOIN	- Mme MAUROY
- Mme PARAYRE	- Mme SERVAIS
- Mme MOUCHARD-ZAY	- Mme PRAHECQ

c) approbation d'une convention de mandat avec le C.C.A.S.

Dans le cadre du lancement de la procédure de délégation de service public qui permettra la désignation du futur exploitant des services de la restauration collective de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la mise à disposition de la cuisine centrale au C.C.A.S. pour la production des repas relevant de sa compétence ;

2°) d'approuver la convention de mandat à passer avec le C.C.A.S. par laquelle ce dernier autorise la Ville à conduire en son nom et pour son compte la procédure de délégation de service public, la mise en œuvre du contrat et son suivi.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 41 - **Classes de découverte. Année scolaire 2001-2002. Demande de subventions auprès du Département.**

Cette année, sept écoles ont élaboré un projet d'initiative ponctuelle pour un départ en classe de découverte et pourraient prétendre à une participation financière du Département. Il s'agit de quatre écoles publiques et de trois écoles privées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'examiner favorablement les projets de classes de découverte qui sont détaillés dans la délibération ;

2°) de décider de saisir le Département du Loiret afin de solliciter les subventions auxquelles les écoles peuvent prétendre.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 42 - **Ecoles publiques maternelles et élémentaires et C.L.S.H. Mobilier scolaire. Fourniture et livraison. Procédure de mise en concurrence simplifiée. Approbation d'un dossier de consultation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation selon la procédure de mise en concurrence simplifiée, en trois lots, pour la fourniture et la livraison de mobilier scolaire dans les écoles publiques et les centres de loisirs sans hébergement durant une année, d'un montant compris entre 87 000 € T.T.C et 174 000 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE ET LOGEMENT

M. DABAUVALLE

n° 43 - **Associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville logées par l'O.P.H.L.M. Attribution de subventions.**

Compte tenu du rôle social joué par certaines associations auprès des habitants d'Orléans, et afin de leur permettre de poursuivre leurs activités sans alourdir leurs charges, il est proposé au Conseil Municipal de

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

décider d'attribuer les subventions détaillées dans la délibération, à ces associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville, afin qu'elles puissent honorer le montant de leur loyer à l'O.P.H.L.M., pour un montant global de 37 648,56 €.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

M. DABAUVALLE n° 44 - **Association d'Entraide pour les Handicapés « Le Levain ». Soutien de la Ville. Approbation d'un avenant.**

Conformément à l'article 5 de la convention, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à passer avec l'Association d'Entraide pour les Handicapés « Le Levain », fixant la participation de la Ville au titre de l'année 2002 à 8,12 € par jour et par enfant accueilli.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.**

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 45 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- AESCO 2 286,74 €
- MEDIATION..... 1 219,59 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES - LOISIRS

Mme GRIVOT n° 46 - **Aides en faveur d'associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations sportives, pour l'aide à l'animation à hauteur globale de 9 688 €, et à titre exceptionnel pour un montant global de 18 020 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 47 - **Aides en faveur de groupements de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 760 € au Comité Départemental du Loiret – Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins pour l'organisation d'un Aquaraid le 22 juin 2002 à la Piscine de La Source et à l'Ile Charlemagne.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

M. DUPONT

n° 48 - **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Loiret. Participation financière. Approbation d'une convention avec la C.A.O.**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Loiret (S.A.G.E. Loiret), dont le périmètre a été instauré par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 1999, a pour objectif de restaurer la qualité des eaux souterraines, de surfaces, les zones humides, et de mettre en place une gestion cohérente et concertée des espaces, inscrits dans le périmètre.

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), dont la Ville est membre, est l'organe décisionnel du S.A.G.E., mais n'est pas dotée de la personnalité juridique et ne peut donc pas ainsi être maître d'ouvrage d'études ou de travaux.

Compte tenu que la Communauté d'Agglomération d'Orléans (C.A.O.) assure ces missions suite à la signature d'un protocole d'accord, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat, à passer avec la C.A.O., permettant de définir la clé de répartition financière afin de faire fonctionner la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E.

Adopté à l'unanimité.

M. DUPONT

n° 49 - **Site Natura 2000. Projet de périmètre du site « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville sur Loire ». Avis à émettre.**

La directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 a pour objectif la conservation d'espèces et d'espaces tout en tenant compte des nécessités économiques, sociales et culturelles et des particularités régionales et locales.

Pour atteindre ce but, il est prévu la constitution, sur le territoire communautaire, d'un réseau d'espaces, dénommé Natura 2000.

La gestion concrète de ces sites est arrêtée après une étroite concertation locale, qui se fait dans le cadre de la réalisation d'un document appelé document d'objectifs, aboutissant à des propositions de contrats avec les différents acteurs du site.

Ce document d'objectifs est préparé par un comité de pilotage mis en place par le Préfet.

La commune d'Orléans est concernée par le site de la « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville sur Loire », dont l'intérêt majeur repose sur les milieux et les espèces ligériens.

S'agissant de ce site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre du site « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville sur Loire » ;

2°) de se prononcer sur le souhait d'avoir un représentant de la Communauté d'Agglomération d'Orléans, au comité de pilotage mis en place par le Préfet du Loiret, et ce afin de faire entendre les intérêts de la

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

Ville et de l'agglomération.

**Adopté par 53 voix.
Il y a 1 abstention.**

**DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

n° 50 - **Secteur Gare. Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Révision partielle. Approbation.**

Par délibérations des 29 octobre 1999 et 23 février 2001, le Conseil Municipal a respectivement prescrit, puis arrêté la révision partielle du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) concernant le secteur des gares d'Orléans, pour d'une part restructurer la gare d'Orléans, et d'autre part optimiser l'intermodalité des transports Tram-Train-Bus.

Par délibération du 14 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le projet arrêté modifié suite à la consultation obligatoire des personnes publiques associées.

Suite à l'enquête réglementaire qui s'est déroulée du 17 décembre 2001 au 18 janvier 2002, et à l'avis favorable formulé par le commissaire-enquêteur, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision partielle du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme dans le secteur des gares.

Néanmoins, le commissaire-enquêteur fait part à la Ville d'un certain nombre de recommandations qui pourront, dans la mesure du possible, être prises en compte dans les études à venir.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 51 - **Abords du Centre Municipal, rue Paul Fourché. Acquisition d'un immeuble d'habitation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de l'immeuble sis 7 rue Paul Fourché, longeant le Centre Municipal, d'une superficie de 164 m², appartenant à M. LEDUC, pour un prix de 251 540,88 € .

Adopté par 53 voix contre 1.

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER

n° 52 - **Groupe Scolaire du Jardin des Plantes. Réfection des couvertures des bâtiments nord et sud. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre des travaux de grosses réparations des bâtiments scolaires de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la réfection des couvertures du Groupe Scolaire du Jardin des Plantes.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 53 - **Ecoles élémentaires Maxime Perrard, Louis Guilloux et des Cordiers. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre des travaux de grosses réparations des bâtiments scolaires de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement des menuiseries extérieures des écoles élémentaires Maxime Perrard, Louis Guilloux et des Cordiers.

Adopté à l'unanimité.

- M. PELLOUX-PRAYER n° 54 - **Divers bâtiments communaux. Exploitation des installations de chauffage. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert concernant l'exploitation des équipements de production et de distribution de chauffage et de froid de divers établissements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

- M. PELLOUX-PRAYER n° 55 - **Immeuble 2-2 bis rue des Anglaises. Restructuration partielle. Ensemble des lots. Approbation d'un avenant de délai.**

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'immeuble 2, 2 bis rue des Anglaises, il a été décidé d'arrêter le chantier, afin de procéder à l'enlèvement complet du ragréage initial en vue d'assurer une bonne tenue du revêtement de sol à poser.

Compte tenu de la modification du planning d'exécution, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de délai aux marchés, à passer avec l'ensemble des entreprises attributaires des 13 lots, prolongeant de 45 jours le délai d'exécution fixé initialement à 8 mois.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 56 - **Corporation Saint-Fiacre. Attribution d'une aide.**

A l'occasion des fêtes de la Saint-Fiacre 2002, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 763 € à la Corporation Saint-Fiacre.

Adopté à l'unanimité.

VOIRIE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 57 - **Eclairage public. Programme d'amélioration. Année 2002. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante, ayant trait à la réalisation du programme

- Séance du vendredi 22 février 2002 -

d'amélioration de l'éclairage public au titre de l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 58 - **Dénomination de voies.**

Suite à l'avis du Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marceau, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer plusieurs nouvelles voies situées dans ce quartier :

- Rue du Berberis Pourpre,

Adopté à l'unanimité.

- Rue François Margottin – Pépiniériste – (1920 – 1996),

**Adopté par 50 voix.
Il y a 4 non participations.**

- Rue Georgette Giroguy – Sage-Femme – (1899 – 1984),

**Adopté par 46 voix.
Il y a 6 abstentions et 2 non participations.**

- Rue Marc Cassier – Conseiller Municipal – (1913 – 2001),

**Adopté par 45 voix.
Il y a 7 abstentions et 2 non participations.**

- Rue du Clos Saint-Hilaire.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Fourniture de matériaux enrobés bitumineux. Année 2002.
Approbation d'un nouveau dossier d'appel d'offres.**

Suite à un appel d'offres déclaré infructueux par la Commission réunie le 6 février 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un nouveau dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériaux enrobés bitumineux pour l'année 2002.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 25 février 2002

Le Maire,

Serge GROUARD